

Contrôle de la justice

Le contrôle de la justice est devenu un sujet d'actualité. Les avis divergent quant à la manière de l'exercer. Ainsi, un renforcement du contrôle à travers les parlements, par le biais du droit des députés d'élire et de réélire les juges, soulève des objections de principe. Depuis la Révolution française, nous vivons tout de même à l'ère de la séparation des pouvoirs.

C'est là que les médias pourraient intervenir. Ils devraient suivre l'activité des pouvoirs étatiques et de leurs représentants de façon critique. Or, dans le domaine de la justice précisément, ils s'engagent trop peu. Aucun des trois pouvoirs n'est aussi mal contrôlé par les médias. Pourtant, la justice est loin d'être à l'abri des dérèglements. Les journalistes n'ont souvent pas les connaissances professionnelles qu'il faudrait. Des comptes rendus sur un procès spectaculaire de temps à autre ne suffisent pas. Ne peut exercer une fonction de critique de la justice que celui qui entretient des contacts étroits avec le monde judiciaire, qui acquiert de la sorte des connaissances d'«insider» et qui fait également ses propres recherches.

Hélas, la population ne manifeste guère non plus le besoin d'obtenir des informations critiques sur le fonctionnement de la justice. Elle préfère vivre dans un monde factice. Elle adore les romans policiers, où le commissaire gagne à chaque coup, et où le Bien l'emporte sur le Mal. La réalité est autre. Le pourcentage des affaires élucidées est bas et la police ne respecte souvent pas les règles du jeu. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur un rapport annuel d'Amnesty. La population raffole aussi de séries télévisées intitulées par exemple «La Cour siège». Des acteurs y jouent des juges compétents et pleins de finesse qui empêchent les parties d'imposer des prétentions illégitimes. Là aussi, dans les faits, les choses sont loin de se passer toujours aussi correctement. Mais la réalité ne semble intéresser personne. Une telle situation n'est réjouissante ni pour les médias, ni pour la justice et la société. ■

Justizkontrolle

Die Kontrolle der Justiz ist zu einem Thema geworden. Über das Wie scheiden sich die Geister. Namentlich eine Verstärkung der Aufsicht durch die Parlamente in Verbindung mit ihrem Wahl- und Wiederwahlrecht von Richtern weckt rechtsstaatliche Bedenken. Immerhin haben wir uns seit der französischen Revolution der Gewaltenteilung verschrieben.

Hier könnten die Medien einspringen. Sie sollten die Tätigkeit der Repräsentanten der staatlichen Gewalten kritisch begleiten. Doch gerade im Justizbereich engagieren sie sich zu wenig. Keine der drei Gewalten wird von den Medien so schlecht kontrolliert. Auch in der Justiz läuft lange nicht alles rund. Bei den Medienschaffenden fehlt es oft an der fachlichen Kompetenz. Ab und zu eine Reportage über eine spektakuläre Hauptverhandlung genügt nicht. Justizkritiker kann nur sein, wer enge Kontakte zu Justizangehörigen pflegt, sich so Insiderwissen aneignet und auch selber recherchiert.

Leider meldet auch die Bevölkerung kaum Bedarf nach Justizkritik an. Sie zieht es vor, in einer Scheinwelt zu leben. Beliebt sind Krimis, wo der Kommissar stets gewinnt, das Gute gegen das Böse siegt. Die Realität ist anders. Die Aufklärungsquoten liegen tief und die Polizei hält sich oft nicht an die Spielregeln. Man muss nur einen Blick in einen Amnesty-Jahresbericht werfen. Beliebt sind auch Fernsehserien mit Überschriften wie «Das Gericht tagt». Schauspieler mimen dort fähige und einfühlsame Richter, die verhindern, dass Parteien ungerechtfertigte Ansprüche durchsetzen können. Auch hier geht es in Tat und Wahrheit lange nicht immer so korrekt zu. Diese Realität scheint jedoch niemanden zu interessieren. Ein solcher Zustand ist weder für die Medien, noch für die Justiz und die Gesellschaft erfreulich. ■